

# DESOGERME AGRISEC 2A - Gamme désinfectants

## DÉSINFECTANT À ÉVAPORATION RAPIDE DES MATÉRIELS



- **Garantit l'hygiène parfaite des matériels et surfaces traités et permet leur réutilisation quasi immédiate grâce à son évaporation rapide.**
- **Bactéricide, fongicide et virucide.**
- **N'attaque pas les surfaces et ne laisse aucune trace.**
- **Autorisé en Agriculture Biologique\***
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Homologation N° 9900260 du ministère de l'agriculture.**
- **Disponible également en aérosol.**
- **N° d'inventaire Ministère de l'environnement : 46424.**

### CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore, peu moussant.
- Odeur alcoolique.
- Densité à 20°C : 0,84 ± 0,02.
- Mouillant et pénétrant.
- Evaporation rapide.
- Point de gel du produit concentré : inférieur à - 25°C.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (inox, aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- **Bactéricide (à 2%)** à très large spectre : Gram +, Gram -, (*Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylocoque aureus*, *E.coli*, *Enterococcus hirae*).
- **Fongicide (à 40%)** : moisissures, levures, (*Candida albicans*, *Aspergillus niger*, *Brettanomyces*).
- **Virucide (à 100%)**.
- Actif en eau dure et en présence de matières protéiques.
- Pas d'accoutumance des micro-organismes.
- Conforme aux normes **Bactéricides** EN1276 et EN13697, **Levuricides** EN1650 et EN13697, **Fongicides** EN1650 et EN13697, **Virucide** (EN13610).
- Contient de l'éthanol à 400 g/Kg et de l'alcool isopropylique à 400 g/Kg.
- **DESOGERME AGRISEC** est un biocide utilisé pour l'usage, PT04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT02 (santé publique).

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Extrêmement inflammable en *version aérosol*.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

\* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- **Par pulvérisation ou manuellement** : respecter les doses d'usage, en fonction du type de contamination.
- Pour le traitement des matériels de transport, locaux et matériels de stockages : fongicide 40% et bactéricide 2%.
- Pour le traitement des locaux et matériels de culture et récolte (serres et abris) : fongicide 40%, bactéricide 2% et virucide 100%.
- Temps de contact à 20°C : bactéricide : 5 min, fongicide : 15 min et virucide : 30 min. (virus bactériophages T2 et MS2 en 30 min).
- Les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (afin d'éliminer les dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi.
- **Applications** : hygiène des locaux et emplacements (de stockage, commercialisation, conditionnement, transformation industrielle, chambres froides...), véhicules et matériels (outils de taille, accessoires mobiles, vêtements, gants et bottes...)
- Produit également utilisable en industrie agro-alimentaire.